

Droit d'abonnement Résident
Conditions d'éligibilité et pièces justificatives

Cas général RESIDENT

Qui : personne physique résidant dans la commune

- Carte d'identité** ou **Passeport** au nom du demandeur
- Justificatif de domicile dans la commune :
 - Taxe d'habitation** de l'année écoulée
 - OU **Facture** électricité/gaz/eau (moins de 3 mois) pour les nouveaux résidents
 - OU **Quittance de loyer** d'un organisme de gestion public ou privé (moins de 3 mois)
- Certificat d'immatriculation** au nom du demandeur (catégorie C.1 ou C.3) et à la même adresse
OU Certificat provisoire d'immatriculation
- Si véhicule basse émission (100% électrique, hydrogène, gaz) :
 - Certificat d'immatriculation** catégorie P.3 (carburant/source d'énergie) : AC (air comprimé), EL (électricité), H2 (hydrogène), HE ou HH (hydrogène-électricité), GN (gaz naturel), NE ou NH (gaz naturel-électricité)
 - OU **Facture** de délivrance du certificat Crit'Air, avec visuel de la vignette « verte »

Cas particulier RESIDENT : L'adresse du demandeur n'est pas celle du certificat d'immatriculation

- Carte d'identité** ou **Passeport** au nom du demandeur
- Justificatifs de domicile dans la commune :
 - Document** prouvant que le demandeur reçoit son courrier à l'adresse de l'hébergeant (avis de changement d'adresse délivré par La Poste, bulletin de salaire, relevé de banque, facture téléphone portable. attestation Carte Vitale...) (moins de 3 mois)
 - Lettre de l'hébergeant** certifiant que le demandeur habite chez lui
 - Pièce d'identité** et **justificatif de domicile** de l'hébergeant (cf liste du cas général)
- Certificat d'immatriculation** au nom du demandeur (catégorie C.1 ou C.3)
OU Certificat provisoire d'immatriculation
- Si véhicule basse émission (100% électrique, hydrogène, gaz) :
 - Certificat d'immatriculation** catégorie P.3 (carburant/source d'énergie) : AC (air comprimé), EL (électricité), H2 (hydrogène), HE ou HH (hydrogène-électricité), GN (gaz naturel), NE ou NH (gaz naturel-électricité)
 - OU **Facture** de délivrance du certificat Crit'Air, avec visuel de la vignette « verte »

Cas particulier RESIDENT : Le certificat d'immatriculation n'est pas au nom du demandeur

- Carte d'identité** ou **Passeport** au nom du demandeur

- Justificatif de domicile dans la commune :
 - Taxe d'habitation** de l'année écoulée
 - OU **Facture** électricité/gaz/eau (moins de 3 mois) pour les nouveaux résidents
 - OU **Quittance de loyer** d'un organisme de gestion public ou privé (moins de 3 mois)

- Certificat d'immatriculation**
 - OU Certificat provisoire d'immatriculation

- Attestation du propriétaire
 - Attestation de l'employeur** certifiant que le véhicule est mis à disposition du demandeur (si Certificat au nom d'une société)
 - OU
 - Attestation du propriétaire** certifiant que le véhicule est mis à disposition du demandeur (si Certificat au nom d'un tiers)

- Preuve de l'identité** du propriétaire (Carte d'identité ou Passeport ou preuve de l'existence de la personne morale (extrait Kbis...))

- Si véhicule basse émission (100% électrique, hydrogène, gaz) :
 - Certificat d'immatriculation** catégorie P.3 (carburant/source d'énergie) : AC (air comprimé), EL (électricité), H2 (hydrogène), HE ou HH (hydrogène-électricité), GN (gaz naturel), NE ou NH (gaz naturel-électricité)
 - OU **Facture** de délivrance du certificat Crit'Air, avec visuel de la vignette « verte »